

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

## Compte rendu du conseil de communauté du 26/09/2017

L'an deux mille dix sept, le vingt six septembre à dix neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, dûment convoqués par le Président Yves SEJOURNE, le treize septembre deux mille dix sept, se sont réunis à Dompaire (Salle polyvalente).

### Présents :

ADAM Christine - ANNEN Bernard - AUBRY Pascal - BABOUHOT Nathalie - BARBIER Elisabeth - BASTIEN Denis - BISCH Stéphane - BLONDELLE Marc - BOURGEOIS Daniel - BREGEOT Jean-Marie - BRIE Jack - CHAPELIER Thierry - CHERPITEL Philippe - CHERRIER Didier - CITOYEN Patrick - CLAUDEL Jean-Marie - CLOCHEY Alain - COMESSE Laurent - COMESSE-DAUTREY Colette - COUSOT Gérard - COUSOT Jean-Luc - CROCHETET Pascal - CUSSENOT Bernadette - DAVAL Philippe - DEL Michel - DELLUPO Colette - DESCHASEAUX Chantal - EVROT Bernard - FERRATIER Philippe - FERRY Jean-Luc - FORTERRE Michel - FRANQUEVILLE Joachim - FY Patrice - GERARD Jean-Claude - GIRON Philippe - GODARD Alain - GREPINET Gérard (S) - HALLUIN Jean-Christophe - HENRION Edwige - HUEL Jean-Luc - HURIOT Joris - LARCHER Philippe - LE DREAU Georges - LITAIZE Jean-Claude - MAILLARD Dominique - MAIRE Claude - MAJOREL David - MALLERET Fabien - MANGIN Jean-Marie - MARA Hervé - MARCHAL Marie - MARCHAL-LABAYE Christine - MARTIN François - MARULIER Gérard - MOINE Marie-Odile - MOREAU Christian - MULOT Louis - NICOLAS Corinne - NICOLAS Philippe - NOEL Gérald - OSWALD André - PERREIN Philippe - PERRIN Denny - PERRIN Ervé - PICARD Christian - PINOS Joël - PIROUE Béatrice - PREVOT-PIERRE David - RAMBAUT Patrick - RENAUX Serge - RUGA Roland - SANCIER Jean-Claude - SÉJOURNÉ Yves - SERDET Daniel - SIMONIN Anne - TALLOTTE Claude - THIERY Jean-Luc - THOMAS Jean-Marie - THOUVENIN Christian - TISSIER Philippe - VAILLANT Christian - VALANCE Serge - VAUBOURG Jean - VIDAL Marie-Françoise - VIRION Jean-François - XEMARD Jean-Marie (Oelleville S).

Absents excusés : ADAM Monique - AUBRY Gérard - BARBE Alain - CHARLES Bernard - CHIARAVALLI Danièle - CLEMENT Valérie - DARTOIS Yves - DUC Jean-Louis - GAND Jean-Michel - GEORGES Lina - JAMIS Patrice - JEANDEL Arnaud - JEANMAIRE Roger - LAIBE Jean-François - MOREL Gérard - POTHIER Gabriel - PREAUT Marie-Laure - RENAULT Gilbert - TOCQUARD Roland - TRELAT Janine.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pouvoir de CHARLES Bernard à XEMARD Jean-Marie, de CHIARAVALLI Danièle à SÉJOURNÉ Yves, de CLEMENT Valérie à BABOUHOT Nathalie, de JAMIS Patrice à CITOYEN Patrick, de LAIBE Jean-François et THOMAS Jean-Marie, de PREAUT Marie-Laure à VIDAL Françoise, de TRELAT Janine à HURIOT Joris.

Secrétaire de séance : MALLERET Fabien

Quorum : 86 présents + 7 pouvoirs = 93 votants.

- **Présentation de l'étude sur l'office du tourisme ;**
- **Présentation de l'avant projet du projet de rénovation et extension de la piscine intercommunale ;**
- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ; VOTE : unanimité**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**

- **Décision n°2017-54 du 31/05/17** : Signature d'une convention d'occupation temporaire des équipements sportifs de la communauté de communes pour l'été 2017 avec la commune de Mirecourt ;
- **Décision n°2017-55 du 31/05/17** : Signature d'une convention d'occupation temporaire des locaux de l'école de Oelleville avec les Familles Rurales d'Oelleville pendant les vacances scolaires d'été 2017 ;
- **Décision n°2017-56 du 07/06/17** : Signature d'une convention de partenariat pour l'année 2017 avec la Mission Locale du bassin d'emploi d'Épinal dans le but de favoriser l'insertion sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire ;
- **Décision n°2017-57 du 07/06/17** : Signature d'une convention de partenariat pour l'année 2017 avec la Mission Locale du bassin d'emploi de la Plaine des Vosges dans le but de favoriser l'insertion sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire ;
- **Décision n°2017-58 du 26/06/17** : Signature des actes d'engagements des 9 lots des travaux de réhabilitation de la salle JL Rougé (Dojo intercommunal) à Mirecourt ;
- **Décision n°2017-59 du 26/06/17** : Signature des actes d'engagements des 12 lots des travaux de construction d'une micro-crèche à Madegney ;
- **Décision n°2017-60 du 27/07/17** : Signature de l'avenant n°3 relatif à la mise en œuvre du Programme «Habiter Mieux» avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat ;
- **Décision n°2017-61 du 27/07/17** : Signature de l'avenant n°2 relatif à la convention pour la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture, le déploiement et la maintenance d'un logiciel d'instruction d'autorisations d'urbanisme pour les communautés de communes de Mirecourt Dompair, de l'Ouest Vosgien et Terre d'Eau ;
- **Décision n°2017-62 du 27/07/17** : Signature de la convention pour la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de prestation d'assurance ;
- **Décision n°2017-63 du 27/07/17** : Signature de la convention de partenariat financier portant sur le fonctionnement de la Maison des Services au Public (MSAP) de Dompair pour l'année 2017 avec le PETR du Pays d'Épinal ;
- **Décision n°2017-64 du 22/08/17** : Signature de la convention avec le Centre de Gestion des Vosges pour recrutement de personnel non titulaire afin d'assurer des missions temporaires dans le cadre de remplacement ;
- **Décision n°2017-65 du 27/07/17** : Signature de conventions de mise à disposition d'un adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2017, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire de Mairie, avec les communes de MACONCOURT, PUZIEUX et REPEL ;
- **Décision n°2017-66 du 27/07/17** : Signature de la convention de mise à disposition d'un adjoint technique de 2ème classe (Service déchetterie) à compter du 1er août 2017, en vue d'exercer les fonctions d'agent d'entretien de voirie, auprès de la commune de MIRECOURT ;

## VOTE : 1 abstention

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**

- **Décision n°2017-18 du 14/06/17** : Plan de financement des études complémentaires à mener sur le réseau d'assainissement collectif de la Commune de Madegney ;
- **Décision n°2017-19 du 27/06/17** : Plan de financement de l'étude relative à la création d'une installation solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire de la piscine intercommunale à Mirecourt ;
- **Décision n°2017-20 du 27/06/17** : Plan de financement des travaux de régulation du climat dans l'espace d'exposition du musée de la lutherie ;
- **Décision n°2017-21 du 22/08/17** : Plan de financement l'opération de réhabilitation de systèmes ANC n°2-Tranche n°2-Phase travaux sur les Communes de Les Ableuvenettes, Ahéville, Bazegney, Bocquegney, Bouzemont, Gelvécourt et Adompt, Gorhey, Légeville et Bonfays, Maroncourt, Pierrefitte, Velotte et Tatignecourt (52 chantiers).

## VOTE : unanimité

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

## **I. Installation d'un nouveau conseiller communautaire**

Suite à la démission de M. ITHIER André de tous ses mandats et suite à l'élection de M. LARCHER Philippe comme Maire de la commune de Poussay, M. LARCHER Philippe est installé comme conseiller communautaire.

Le Conseil de Communauté en prend acte.

## **2. Commissions intercommunales**

Suite aux démissions de Messieurs ITHIER, JOIGNY et THIEBAUT, et à l'installation de Messieurs LARCHER, HALLUIN et BOURGEOIS comme conseillers communautaires, il est proposé de modifier les commissions.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, modifie la composition des commissions intercommunales thématiques et désigne les membres suivants :

### **1. Finances, administration générale (Président : THOMAS Jean-Marie)**

1. MARCHAL Marie
2. RAMBAUT Patrick
3. MOREL Gérard
4. ADAM Christine
5. VALANCE Serge
6. FERRY Jean-Luc
7. FY Patrice
8. GIRON Philippe
9. MARA Hervé
10. NICOLAS Corinne
11. CLOCHEY Alain
12. SIMONIN Anne
13. BOURGEOIS Daniel

### **2. Environnement, GEMAPI et développement durable (Président : BASTIEN Denis)**

1. OSWALD André
2. DAVAL Philippe
3. EVROT Bernard
4. GREPINET Gérard
5. CITOYEN Patrick
6. FRANQUEVILLE Joachim
7. GODARD Alain
8. MANGIN Jean-Marie
9. CLAUDEL Jean-Marie
10. PREVOT-PIERRE David
11. CHAPELIER Thierry
12. PERREIN Philippe

### **3. Collecte des ordures ménagères et déchetteries (Président : BISCH Stéphane)**

1. SERDET Daniel
- ~~2. RENAULT Gilbert~~
3. SANCIER Jean-Claude
4. CHARLES Bernard
5. DEL Michel
6. RUGA Roland
7. MOREAU Christian

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

8. CLOCHEY Alain
9. NOËL Gérald
10. RAMBAUT Patrick
11. AUBRY Pascal
12. MARTIN François
13. GODARD Alain
14. CITOYEN Patrick

#### **4. Assainissement (Président : MARULIER Gérard)**

1. RAMBAUT Patrick
2. MULOT Louis
3. PERREIN Philippe
4. MAJOREL David
5. FRANQUEVILLE Joachim
6. VAILLANT Christian
7. DEL Michel
8. RUGA Roland
9. ~~JOIGNY Pascal~~
10. ~~RENAULT Gilbert~~
11. VALANCE Serge
12. LITAIZE Jean-Claude
13. MOREAU Christian
14. PICARD Christian
15. CLOCHEY Alain
16. SIMONIN Anne
17. COUSOT Gérard

#### **5. Tourisme, culture (Présidente : BABOUHOT Nathalie)**

1. CHIARAVALLI Danièle
2. PREAUT Marie-Laure
3. BARBIER Élisabeth
4. MARCHAL-LABAYE Christine
5. COUSOT Jean-Luc
6. GIRON Philippe
7. NICOLAS Philippe
8. RENAUX Serge
9. MARTIN François
10. CHAPELIER Thierry
11. CLOCHEY Alain
12. GODARD Alain
13. VAUBOURG Jean

#### **6. Vie associative, communication, animation du territoire (Président : MARTIN François)**

1. MAIRE Claude
2. ADAM Monique
3. CLAUDEL Jean-Marie
4. BABOUHOT Nathalie
5. VIDAL Marie-Françoise
6. MALLERET Fabien
7. MARA Hervé
8. SERDET Daniel
9. CHIARAVALLI Danièle
10. FORTERRE Michel

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- 11. MARCHAL-LABAYE Christine
- 12. COMESSE-DAUTREY Colette

## **7. Développement économique, emploi, commerce et artisanat, industrie, agriculture (Président : HUEL Jean-Luc)**

- 1. PERRIN Ervé
- 2. MALLERET Fabien
- 3. MAILLARD Dominique
- 4. HURIOT Joris
- 5. LAIBE Jean-François
- 6. JAMIS Patrice
- ~~7. ITHIER André~~
- 8. PERREIN Philippe
- 9. NOEL Gérald
- 10. FERRATIER Philippe
- 11. AUBRY Gérard
- 12. MAJOREL David
- 13. FORTERRE Michel
- 14. CLOCHEY Alain
- 15. GODARD Alain
- 16. PREVOT-PIERRE David

## **8. Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal, aire d'accueil des gens du voyage (Président : LEDREAU Georges)**

- 1. OSWALD André
- ~~2. RENAULT Gilbert~~
- 3. VALANCE Serge
- 4. RUGA Roland
- 5. PICARD Christian
- 6. MOREAU Christian
- 7. THOUVENIN Christian
- 8. AUBRY Gérard
- 9. CHERPITEL Philippe
- 10. VIRION Jean-François
- 11. DUC Jean-Louis
- 12. JEANDEL Arnaud
- 13. LARCHER Philippe

## **9. Aménagement du territoire, habitat et cadre de vie, équipements sportifs, services à la population (Président : MAILLARD Dominique)**

- ~~1. ITHIER André~~
- 2. VIDAL Marie-Françoise
- 3. PERRIN Denny
- 4. HURIOT Joris
- 5. OSWALD André
- 6. RUGA Roland
- 7. MARA Hervé
- 8. DELLUPO Colette
- 9. FY Patrice
- 10. JEANDEL Arnaud
- 11. BREGEOT Jean-Marie
- ~~12. RENAULT Gilbert~~

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

## **10. Enfance - jeunesse, affaires scolaires et transport scolaire (Co-présidentes : HENRION Edwige - COMESSE DAUTREY Colette)**

1. THOUVENIN Christian
- ~~2. RENAULT Gilbert~~
3. CLEMENT Valérie
4. CHERRIER Didier
5. SANCIER Jean-Claude
6. TRELAT Janine
7. CHIARAVALLI Danièle
8. ADAM Christine
9. CROCHETET Pascal
10. MARCHAL Marie
11. AUBRY Pascal
12. VAUBOURG Jean
13. COUSOT Gérard
14. BREGEOT Jean-Marie
15. RENAUX Serge
16. RAMBAUT Patrick

## **3. Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial des Vosges centrales**

Suite à la démission de M. ITHIER André de tous ses mandats, il est proposé de délibérer au sujet de la désignation de M. LARCHER Philippe comme délégué au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial des Vosges centrales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide désigner 8 délégués titulaires : SEJOURNE Yves, LAIBE Jean-François, HURIOT Joris, LARCHER Philippe, COUSOT Jean-Luc, MARULIER Gérard, FORTERRE Michel, DELLUPO Colette et 4 délégués suppléants : CHIARAVALLI Danièle, NICOLAS Philippe, THOMAS Jean-Marie, GODARD Alain, au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial des Vosges centrales ;
- décide de désigner les délégués référents pour les groupes de travail suivants :
  - Comité de pilotage révision : SEJOURNE Yves
  - Pôles structurants : LAIBE Jean-François
  - Environnement : MARULIER Gérard
  - Energie : FORTERRE Michel
  - Mobilité : HURIOT Joris
  - Economie circulaire : COUSOT Jean-Luc
  - Bimby : LARCHER Philippe
  - Commerce : DELLUPO Colette

## **4. Désignation de deux représentants des élus au comité technique**

Conformément à la délibération du 24 avril 2017 créant un comité technique commun compétent pour les agents de la communauté de communes, les agents de la commune de Mirecourt, ainsi que les agents du C.C.A.S. de la commune de Mirecourt pour les élections professionnelles 2017, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner COMESSE DAUTREY Colette et THOMAS Jean-Marie, représentants des élus au comité technique.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

## 5. Collecte des ordures ménagères et déchèterie

### 5.1. Rapport de fonctionnement 2016 de gestion des déchets

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le rapport de fonctionnement 2016 de gestion des déchets de l'ex-communauté de communes du Pays de Mirecourt.

### 5.2. Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux pour l'année 2018

Conformément aux dispositions de l'article 1521-III du Code Général des Impôts, la communauté de communes à la possibilité d'exonérer de TEOM les entreprises faisant appel à un prestataire privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 92 pour et 1 contre, décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux pour l'année 2018, les entreprises et particuliers suivants :

Entreprises	Adresses	Communes
Auberge du Parc	142 La Gare	88500 ROUVRES-EN-XAINTOIS
Carrefour Market	Rue du Pré Paradis	88500 MIRECOURT
Lidl	Avenue Victor Hugo	88500 MIRECOURT
Métalec	Rue de Bourgogne	88500 JUVAINCOURT
Vosges Aéroport	Aéroport Épinal Mirecourt	88500 JUVAINCOURT
Free Kart 88	Aéropôle Sud Lorraine	88500 JUVAINCOURT
Match	1370 Rue de Mirecourt	88500 POUSSAY
Graines Baumaux	2, rue de la ferme du Château	88500 MAZIROT
SARL HAUT DU PERLUX	HAUT DU PERLUX	88500 DOMBASLE-EN-XAINTOIS
M. TOTTOLI Gérard	403 rue des Pierres	88500 OELLEVILLE
NORMA	3, Avenue Charles DUCHENE	88500 MIRECOURT
M. MULOT Eric	5 route de Mirecourt	88500 VROVILLE
INTERMARCHE	Rue Saint-Maurice	88500 MIRECOURT

## 6. Assainissement

### 6.1. Rapports sur le prix et la qualité des services 2016

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet des rapports sur le prix et la qualité des services (RPOS) d'assainissement de l'année 2016 de l'ex-communauté de communes du Pays de Mirecourt et de l'ex-communauté de communes du Secteur de Dompain.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 90 pour, 1 contre et 2 abstentions, adopte les rapports sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'assainissement de l'année 2016.

## **6.2. Admissions en non valeurs**

Le Président porte à la connaissance des membres présents des états de créances du budget assainissement, dont le Trésorier Principal n'a pu assurer le recouvrement, d'un montant total de 768,85€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 90 pour, 1 contre et 2 abstentions :

- décide l'admission en non-valeur de ces créances du budget assainissement ;
- autorise son Président et le Comptable à effectuer les écritures comptables correspondantes.

## **7. Décision modificative n°2/2017 du budget principal**

Le Président propose d'adopter la décision modificative du budget principal 2017 suivante :

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
OP 45-2317-411	7 000,00 €	OP 23-1328-831	14 430,00 €
OP 55-2188-314	500,00 €	OP 25-1328-831	16 718,00 €
OP 57-2313-642	13 000,00 €	OP 37-1321-820	422,00 €
OP 51-2051-023	800,00 €	OP 48-1313-212	7 872,00 €
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES	12 709,00 €	OP 49-1341-830	- 12 941,00 €
		OP 52 -1341-812	7 000,00 €
		OP 55-1311-314	508,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 009,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 009,00 €</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal 2017 en section d'investissement mentionnée ci-dessus.

## **8. Fixation et intégration fiscale progressive des montants de base minimum servant à l'établissement de cotisation foncière des entreprises (CFE) minimum**

Le Président expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil de communauté de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

<b>MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DES RECETTES (en euros)</b>	<b>MONTANT DE LA BASE MINIMUM (en euros)</b>
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 216 et 514
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 216 et 1 027
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 216 et 2 157
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 216 et 3 596
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 216 et 5 136
Supérieur à 500 000	Entre 216 et 6 678

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 80 pour, 4 contres et 9 abstentions :

- Décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.
- Fixe le montant de cette base à 510 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 760 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.
- Fixe le montant de cette base à 1010 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 1260 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 1510 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 1760 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## 9. Tableau des effectifs

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, pour tenir compte des avancements de grade :

- adjoint du patrimoine : - 1
- adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> cl. : + 1
- adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> cl. : - 1
- adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> cl. : + 1
- adjoint technique : - 2
- adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> cl. : +2
- adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> cl. : - 1
- adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> cl. : + 1
- ATSEM principal 2<sup>ème</sup> cl. : - 1
- ATSEM principal 1<sup>ère</sup> cl. : + 1

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> cl. : - I
- assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> cl. : + I
- adjoint d'animation : - I
- adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> cl. : + I

## 10. Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter les statuts de l'Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon, donne son accord sur le Pacte politique de création du Syndicat Mixte EPTB Meurthe-Madon et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 11. Conditions financières et patrimoniales des retraits des communes de Savigny et d'Hergugney

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de fixer les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune de Savigny, comme suit : remboursement par la commune de Savigny du coût net de l'étude de zonage à la communauté de communes, soit 960 € ;
- de donner son accord pour que le processus de retrait de la commune de Hergugney soit conclu sans aucune condition financière ou patrimoniale.

## 12. Fonds de concours pour le fonctionnement du musée de la musique mécanique et de la dentelle

La communauté de communes a sollicité la commune de Mirecourt pour l'obtention d'un fonds de concours destiné au financement du fonctionnement du musée de la musique mécanique et de la dentelle, dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Charges à caractères général	42 482,65 €	Fonds de concours	15 737,00 €	37,04%
		Autofinancement	26 745,65 €	62,96%
TOTAL	42 482,65 €	TOTAL	42 482,65 €	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16-V ;

Le conseil de communauté,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Président à signer la convention avec la commune de Mirecourt, fixant les principes d'attribution du fonds de concours ;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 13. Avant projet définitif de rénovation et extension de la piscine intercommunale

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif de rénovation et extension de la piscine intercommunale ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

Libellé	Montant HT	Participation	Base subventionnable	Taux	Montant	
Travaux	3 050 000,00 €	DETR	600 000,00 €	40,00%	240 000,00 €	
		REGION	500 000,00 €	30,00%	150 000,00 €	
		CLIMAXION				100 000,00 €
		CD88	1 597 200,00 €	21,20%	338 606,40 €	
		CNDS				250 000,00 €
		FSIL	662 395,00 €	15,00%	100 000,00 €	
		FNADT				50 000,00 €
Prestations intellectuelles	450 000,00 €	Autofinancement		64,90%	2 271 393,60 €	
<b>Total</b>	<b>3 500 000,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>3 500 000,00 €</b>	

- de charger le Président de solliciter les subventions auprès de différents partenaires financiers susmentionnés ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

#### 14. Point supplémentaire : Appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de Grande ambition » (AMI-TIGA)

Le Président présente l'Appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de Grande ambition » (AMI-TIGA) porté par la métropole du Grand Nancy.

L'ensemble des partenaires ont choisi de répondre à cet appel avec le projet « Des hommes et des arbres » qui vise à délivrer une offre exemplaire de « services écosystémiques » aux populations ; à savoir valoriser le capital végétal et forestier au service du bien-être des populations.

« Le territoire Sud Lorraine a la ferme ambition de devenir un territoire démonstrateur d'une transformation des comportements grâce à des innovations - technologiques, économiques, sociales et organisationnelles - qui feront de notre capital sol et arbre une offre de services d'excellence pour le bien être des écosystèmes et des populations. » (extrait du document de travail en cours).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de s'associer à la métropole du Grand Nancy pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de Grande ambition » (AMI-TIGA) ;
- de cofinancer les études d'ingénierie définies en phase I d'AMI, soit un montant de 3 750 euros TTC ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

#### 15. Questions et informations diverses

Les modifications statutaires en cours répondent à l'exigence suivante :

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour être éligible à la DGF bonifiée il faudra exercer 9 des 12 groupes de compétences suivants :

1° Actions de **développement économique** dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2° En matière d'**aménagement de l'espace communautaire** : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, **plan local d'urbanisme**, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

Le bloc de compétence aménagement de l'espace est exercé par la CCMD, mais non comptabilisé pour l'éligibilité à la DGF bonifiée, étant donné que le PLU intercommunal a été refusé.

2° bis **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** dans les conditions prévues à l'article L. 2111-7 du code de l'environnement ;

3° Création ou aménagement et entretien de **voirie d'intérêt communautaire** ;

4° **Politique du logement social d'intérêt communautaire** et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

4° bis En matière de **politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des **dispositifs locaux de prévention de la délinquance** ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ;

6° En matière de **développement et d'aménagement** sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

7° En matière d'**assainissement** : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif ;

8° Aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage** ;

9° Création et gestion de **maisons de services au public** et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

10° **Eau**.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.